

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2014

L'association a décidé d'accueillir les nombreux adhérents dans son « world café » au Bartem. Les différents projets menés au sein de la MJC ont proposé une présentation dynamique des rapports d'activités en 4 pôles: « JEUNESSE », « CULTURE », « HABITAT », « LOISIRS ».

Des photos, des vidéos, des échanges avec l'équipe de la MJC (salariés / bénévoles) ont permis aux adhérents de mieux connaître l'association dans laquelle ils évoluaient. Un stand « engagement » avait également pris place et un « mur-mur d'expression » récoltait les ressentis de toutes les personnes présentes.

Le Président de la séance, Monsieur Patrice PEZIEU, a ouvert l'assemblée générale à 19h en accueillant les 124 adhérents dont 48 résidents et en remerciant la présence de :

- Madame ROUSSEAU, conseillère municipale déléguée auprès de la 12ème adjointe chargée de la jeunesse, référente pour les Charmettes et le Faubourg Montmélian accompagnée de Madame CHAZAL, directrice du service cohésion sociale de la ville de Chambéry.
- Madame CAYLAK, présidente de l'AQCV.
- Marie-France MURAZ, présidente de l'association des MJC des Savoie et Sébastien CHIEZE et Xavier CHANTOISEAU de la Fédération des MJC en Rhône Alpes.
- Nos partenaires : SEAS DELTA, APEJS, GUIDANCE 73, CSAB
- Dix techniciens d'activités et prestataires activités

Étaient excusées Madame MONGELLAZ, du cabinet comptable KPMG et Teddy DUPIN, directeur du centre socioculturel des Moulins.

I – RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Le Président de la séance fait une lecture du rapport moral et d'orientation devant une assemblée particulièrement nombreuse.

L'Assemblée Générale approuve le dit rapport tel que présenté.

Résultat des votes : sur 124 présents, 105 votants dont 19 pouvoirs se sont exprimés.

76 POUR / 16 ABSTENTION / 13 CONTRE.

II – RAPPORTS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2013

Jacques BAUD, trésorier, présente les points importants du rapport financier 2013.

Auparavant c'est sur le projet Animation/Culture que se portaient les difficultés et grâce au projet Habitat avec la Résidence qui renflouait, la MJC arrivait à se maintenir.

Le déficit sur la partie Animation/Culture était supérieur en 2012 : -28 703 € contre -17 335 € en 2013, suite à la réduction de la voilure sur la programmation avec un licenciement économique.

Sur la partie Résidence, le financement de la fonction socio-éducative était compensé par les loyers des résidents mais nous n'en sommes plus capables. Le montant annuel d'un lit pour Escoffier 1 et 2 est égal à 1 750 € contre 1 140 € pour Escoffier 1. L'aspect fragile de la situation financière a toujours été souligné. On a ouvert Escoffier 2, on s'est engagé dans un projet avec peu de lisibilité certes mais nous sommes dans une structure logement qui est devenu déficitaire et qui ne peut pas donc couvrir la partie socioéducative. On se retrouve dans une situation de cessation de paiement qui soulève des questions sur la pérennité du projet.

Intervention du commissaire aux comptes.

Monsieur REVIL-SIGNORAT, commissaire aux comptes qui suit la MJC depuis 15 ans, certifie les comptes, sous réserve de la continuité de l'association. Le 14 avril 2014, au vu de la situation financière préoccupante, il a lancé une procédure d'alerte, actuellement en phase 3. Il a informé le président puis a réclamé la convocation d'un conseil d'administration qui s'est tenu le 20 mai.

La réponse n'a pas été de nature à apporter les solutions nécessaires pour assurer la continuité d'exploitation, notamment sur les points suivants :

- aucun engagement concret des financeurs n'a été pris
- le taux d'occupation prévu de la Résidence Escoffier reste à ce jour inférieur à celui inscrit au budget prévisionnel
- une table ronde aura lieu courant juin pour trouver une solution avec la SAIEM concernant le loyer qui reste trop élevé au regard des paramètres de gestion de l'établissement.

La tenue d'une assemblée générale a donc été demandée pour faire part aux adhérents du rapport spécial d'alerte. Au 31/12/2013, les fonds propres de l'association MJC sont négatifs de -144 000 € contre - 43 000€ au 31/12/2012. Cette perte est due à la prise en gestion au 2 avril 2013 de la Résidence Escoffier 2 et son occupation significative à partir de novembre ainsi qu'aux indemnités de licenciement versées dans le cadre de deux ruptures de contrat de travail. La situation de trésorerie est très défavorable avec une impossibilité de régler le loyer de la SAIEM pour le premier trimestre 2014. Le budget 2014 pour la résidence Escoffier 1 et 2 fait ressortir un taux d'occupation de 90 % qui reste à réaliser (en 2013, seulement 75 % de taux moyen d'occupation) ; malgré ce taux d'occupation, le budget fait ressortir une perte de 80 000 €. Le rapport va être transmis au Tribunal de grande instance.

Patrice PEIZIEU souligne la situation inquiétante de la MJC.

Questions du public :

Un résident pose une question sur l'existence d'une assurance qui aurait pu couvrir les retards de travaux.

Patrice PEIZIEU répond que la Résidence a subi un retard conjoncturel pour l'ouverture et une réduction de 50% a été obtenue sur les loyers payés par l'association à la SAIEM pour les 1er et 2ème trimestres 2013.

Alain GOUBET, intervenant à la menuiserie, estime que les politiques doivent donner des réponses.

Un adhérent, se demande quel est l'avenir de la MJC.

Patrice PEIZIEU rappelle qu'historiquement le FJT a été ouvert en 1967, bâtiment affilié à la MJC qui s'est ensuite transformé en l'actuel CROUS. Fin 99 sur proposition de Louis Besson pour remplacer le FJT (destiné au public jeune travailleur de 15 à 25 ans) et assurer une continuité, la construction de la résidence Escoffier a été lancée. Prenant en compte l'évolution de la société, la Résidence a des critères d'accueil plus larges (16-30 ans, jeunes couples, familles monoparentales...). Le foyer de la Providence étant déficitaire depuis plusieurs années, les projets de rachat du terrain et la construction d'une extension de la Résidence ont été proposés en 2009 et réalisés en avril 2013.

Un adhérent demande si ce n'est pas économiquement plus simple de scinder les deux projets.

Françoise VIG, intervenante en piano, suggère que la Résidence sociale soit ouverte à un autre public avec une priorité aux jeunes travailleurs.

Patrice PEIZIEU répond que l'ouverture aux personnes âgées a été évoquée. Mais Jean-Yves DRIEU, directeur administratif, financier et logistique, rappelle qu'il y a un critère d'âge (16-30 ans) lié à notre agrément FJT.

Frank DEMAZY, intervenant à la menuiserie, demande le montant des loyers et se questionne sur le fait de pouvoir augmenter les ressources.

Jean Yves DRIEU spécifie que l'on parle de redevance et non de loyer car tout est compris (fluides). Un 20 m² revient à plus de 400 € charges comprises sans compter la déduction des APL qui se fait en fonction de la situation individuelle de chacun. Nous sommes soumis à la législation pour le montant des redevances.

Une adhérente du TICS s'interroge sur le taux de remplissage à 90 %.

Patrice PEIZIEU rappelle que c'était le taux avec lequel Escoffier 1 fonctionnait mais que la prévision a été trop haute.

Monsieur REVIL-SIGNORAT précise que le Tribunal de Grande Instance va diligenter une enquête et que la loi oblige la direction à déposer le bilan sous 40 jours, si la situation ne change pas.

Un résident s'interroge. Si la Résidence ferme, où irons-nous dormir ? On espère que l'association va trouver une solution avant de se retrouver dans cette situation.

Un adhérent de la menuiserie, demande si l'Auberge de jeunesse est rentable et s'il faut y voir une piste de développement ?

Patrice PEIZIEU rappelle que l'Auberge de Jeunesse a été pensée en termes d'optimisation pour les logements inoccupés. Il s'avère que cet accueil provoque des charges supplémentaires (préparation du petit déjeuner, ménage des chambres, extension des horaires d'ouverture).

Céline BAUDINO, intervenante de théâtre, constate que tout allait bien avec Escoffier1 et qu'Escoffier2 risque de tout détruire. La situation est tentaculaire. La MJC s'est fait piéger avec les loyers imposés par la SAIEM. Y-a-t-il une possibilité de laisser la Résidence aux collectivités ?

Patrice PEIZIEU souligne qu'il y aurait quand même un déficit si on gardait seulement Escoffier1 car les financements pour la fonction socio-éducative continuent de diminuer chaque année.

Denis MICHEL, adhérent au billard, fait remarquer que les subventions sont en baisse. Quels sont les moyens d'action par rapport aux financeurs ?

Françoise ABED, intervenante en couture, précise que près de chez elle, les résidences étudiantes sont rentables. Une gestion moins sociale permettrait-elle d'équilibrer ?

Charline CARDON, directrice projet, ressources humaines et communication, précise que la MJC est une association d'éducation populaire qui doit mener un projet en accord avec ses valeurs et que nous ne sommes pas des bailleurs.

Jean-Yves DRIEU rajoute que les normes de construction ont changé : Escoffier2 est un BBC (Bâtiment Basse Consommation) dont le surcoût est de 30 %.

Patrice PEIZIEU souligne que l'alerte en 2013 a conduit à prendre des mesures sur la partie Animation/Culture. L'ouverture de la Résidence le 2 avril 2013 ne présentait aucune visibilité un mois avant l'AG 2013.

Une résidente demande ce qui va se passer.

Patrice PEIZIEU n'a pas de réponse. Il est en contact avec tous les partenaires.

Un autre résident n'est pas satisfait par les questions/réponses. Pour éviter la fermeture, y-a-t-il des moyens tels qu'alerter la Ville, les partenaires et engager la participation des résidents qui sont pleins de bonne volonté.

Patrice PEIZIEU renchérit en répétant qu'il faut trouver des solutions et renégocier avec le bailleur.

Yannick NOVARIO, un intervenant à la menuiserie, s'interroge sur les salaires et charges qui accusent 20 % d'augmentation pour la Résidence. Le personnel de la Résidence est passé de 6 à 7 personnes ce qui représente 1 personnel pour 22 résidents, ce qui est insuffisant pour suivre des gens en difficulté.

Alain GRILLET, bénévole à la menuiserie, est surpris qu'un représentant de la SAIEM ne soit pas présent et ne comprend pas comment on en arrive là. En quoi la Résidence va-t-elle être transformée ?

Patrice PEIZIEU répond que nous avons un bail qui nous lie à la SAIEM sur 40 ans.

Un résident questionne l'association sur leurs droits de squatter le bâtiment.

Une résidente témoigne que c'est grâce à la Résidence qu'elle a pu trouver du travail.

Madame ROUSSEAU, conseillère municipale nouvellement élue, est atterrée de trouver une situation pareille. La Ville qui attribue une subvention de 450 000€ et met à disposition des locaux soutiendra la jeunesse dans le cadre du contrat de convention. La MJC participe au rayonnement de la Ville. Elle n'a pas de solution pour la Résidence car la ville n'a pas la compétence logement. Chacun doit prendre ses responsabilités.

David SILLET du TICS parle de « planche pourrie » qui plombe la MJC pour évoquer le foyer. Il regrette que les anciens élus municipaux ne soient pas présents et qu'il n'y ait pas l' élu à la Culture également présent. Patrice PEIZIEU répond que la « planche pourrie », à savoir la Résidence, a souvent aidé la partie animation/culture grâce à sa trésorerie positive.

Une résidente estime que la Résidence a apporté beaucoup à la MJC et souligne qu'il n'y a pas de réponse sur le sort du personnel et des résidents.

Madame ROUSSEAU rappelle que la Ville n'a pas la compétence logement. Alain JACQUEMET, membre du bureau, demande alors pourquoi le président de la SAIEM est un élu de la Ville.

Anne CHAZAL, directrice jeunesse et cohésion sociale de la ville de Chambéry, intervient pour préciser que la SAIEM est une société d'économie mixte qui perçoit des financements de l'État, qu'elle doit équilibrer ses recettes et ses dépenses et présenter des comptes équilibrés.

Marie-France MURAZ, présidente de l'association des MJC des Savoie, souligne qu'il existe 220 MJC en Rhône-Alpes dont 2 en Savoie. Il est important pour elle d'être présente car la MJC est une association qui a tout son sens avec des missions diverses en agissant sur la jeunesse, en proposant une programmation culturelle, en étant un acteur pour le logement des jeunes. La MJC remplit entièrement son cahier des charges. Cela fait partie de la complexité et elle n'est pas la seule MJC dans cette situation. Le réseau est derrière et a recommandé d'aller vers un dispositif local d'accompagnement. Ce n'est pas trop tard. Certaines décisions seront dures à prendre. Charline CARDON, la nouvelle codirectrice, n'est pas arrivée dans une situation facile. Le rôle de la Ville est déterminant. Il faut des bases saines pour assurer la pérennité de la maison. Il faut réfléchir en deux temps : refonder la maison et travailler sur les conventionnements et les engagements. Ce temps-là doit être mené collectivement. Face à l'urgence, il ne faut pas se tromper, il ne faut pas renoncer au cœur de métier, à l'éducation populaire. Il faut reconsidérer les marges de manœuvre et le faire collectivement pour sortir de la crise. Il faut être attentif ensemble pour sortir avant les délais réglementaires de cette situation qui pourrait être insupportable pour la Ville et pour la MJC.

Une résidente a pu, grâce à la Résidence, se loger et reprendre ses études.

Un adhérent de la musique rappelle que nous sommes 1 400 adhérents et que nous sommes tous concernés : que peut-on faire pour débloquer la situation ?

Patrice PEIZIEU rappelle que la MJC a traversé des crises mais celle-ci est la plus forte. Il a confiance et plusieurs scénarios sont à l'étude. Il annonce les nouvelles suivantes : un rendez-vous est pris avec la Ville pour le 10 juin et avec les différents partenaires pour le 18 juin.

Une résidente est choquée que l'on puisse « balancer » la résidence.

Deux lettres de soutien à tous les habitants de la résidence Joseph Escoffier sont lues.

Un intervenant dans la salle conclut qu'il faut un tremplin pour trouver ensemble des solutions pour que cette Assemblée Générale ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

L'Assemblée Générale approuve le dit rapport tel que présenté.

Résultat des votes : sur 124 présents, 105 votants dont 19 pouvoirs se sont exprimés.

69 POUR / 23 ABSTENTION / 13 CONTRE.

III – ELECTION DES CANDIDATS AU CA

Chaque candidat se présente rapidement devant l'Assemblée Générale.

Il est procédé à l'élection des administrateurs à bulletin secret : sur 109 bulletins dont 5 nuls, 104 votants dont 19 pouvoirs se sont exprimés. Pour être élu, il faut la majorité absolue 50%+1 voix soit obtenir 53 votes.

Sont déclarés élus :

Audrey ROCHE :	96 voix
Clément CORAL DIT GRANEL :	79 voix
Nicole ROBERT :	78 voix

Ne sont pas élus :

Fatima BENOOUAKRIM :	52 voix
Adrien CHAPERT :	36 voix
Thierry GROSJEAN :	31 voix
Hicham BOULAKHDAR :	27 voix

Le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni à la suite de l'Assemblée Générale et a proposé aux administrateurs une date ultérieure pour élire son nouveau bureau.

IV– TARIFS D'ADHESION

Les tarifs d'adhésion ne sont pas augmentés en 2014.

L'Assemblée Générale approuve les dits tarifs tels que présentés.

Résultat des votes : sur 124 présents, 105 votants dont 19 pouvoirs se sont exprimés.

77 POUR / 16 ABSTENTION / 12 CONTRE.

Monsieur le Président clôture cette Assemblée Générale en remerciant tous les participants. Ils les convient à poursuivre la soirée avec une présentation du secteur jeune.